

Les échos de Labruyère Dorsa

... L'ÉDITO DU MAIRE ... ÉTÉ 2023



Mesdames et Messieurs,
Chères Labruyéroises,
Chers Labruyérois,

Nous sommes déjà rendus à la moitié du mandat municipal que vous nous avez confié et le conseil municipal vous proposera un premier bilan à l'occasion du bulletin municipal du début d'année 2024. Vos élus continuent de travailler dans l'intérêt de tous et du développement le plus harmonieux possible de notre commune. Le budget annuel a été voté au mois d'avril dernier sans que nous ayons eu besoin de recourir à l'emprunt ou d'augmenter le taux d'impôt foncier communal. Nous poursuivons ainsi la mise en œuvre de projets et d'investissements à notre mesure et en nous appuyant sur nos partenaires, comme vous pourrez le constater dans cette édition. Le conseil citoyen communal continue à se réunir et le conseil municipal des jeunes poursuit ses initiatives. Malgré un contexte financier tendu vu l'augmentation du prix des matériaux, de beaux projets avancent aussi au niveau de l'intercommunalité. C'est le cas par exemple de la piscine qui émergera dans les années à venir et qui facilitera l'apprentissage de la nage aux jeunes et moins jeunes du territoire. La Région investit aussi sur notre territoire avec un lycée qui verra le jour, à la rentrée 2024, sur Auterive.

En janvier dernier, je saisisais la Préfecture pour que notre commune soit reconnue en catastrophe naturelle pour l'année 2022, au titre du phénomène retrait-gonflement des sols (conséquence de la sécheresse), compte tenu des conditions météorologiques exceptionnelles que nous avons connues. Un premier arrêté a été publié au journal officiel et nous ne faisons pas partie des communes identifiées. Mais nous ne pouvons pas savoir si notre dossier a été examiné par la commission nationale interministérielle... En effet, à l'heure où j'écris cet édit, seuls 81 dossiers de communes de Haute-Garonne ont été examinés sur les 380 déposés à la Préfecture. Plusieurs autres arrêtés paraîtront dans l'année, au fur et à mesure de la tenue des commissions nationales. Si notre commune devait être prochainement reconnue, nous en serions immédiatement informés. Dans la foulée, la Mairie communiquerait auprès de vous (affichage, information en boîte aux lettres et mail) afin que vous puissiez vous retourner

vers votre assureur et engager les procédures adéquates. Cette année, grâce aux pluies de la fin du printemps et du début de l'été, nous ne devrions pas être dans la même situation. Toutefois, les nappes phréatiques étant à un niveau très bas, les ressources en eau doivent être mieux gérées si nous voulons continuer à avoir de l'eau potable sans difficultés dans nos habitations à l'avenir. Certaines habitudes devront probablement changer. C'est l'affaire de tous, citoyens, collectivités, entreprises (dont secteur agricole). Malgré les pluies, la préfecture de Haute-Garonne a ordonné à compter du jeudi 27 juillet 2023 des restrictions concernant l'usage de l'eau. Notre commune est placée en niveau « alerte » ce qui implique des restrictions peu importe la provenance de l'eau (réseau d'eau potable, puits, etc.). Voici les principales mesures concernant les particuliers (l'arrêté complet est disponible sur le site de la préfecture ou sur l'affichage devant la Mairie) :

- l'arrosage des jardins et potagers est interdit de 13h à 20h,
- l'arrosage des pelouses, massifs fleuris, espaces verts et jardins d'agrément est interdit de 8h à 20h,
- le lavage de véhicules chez les particuliers, le nettoyage des façades, toitures ou encore trottoirs sont interdits,
- le remplissage des piscines familiales est interdit sauf pour la remise à niveau et pour le premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions,
- la vidange des piscines est interdite.

Je vous laisse désormais à la lecture de ce bulletin écrit et mis en page par vos élus de la commission communication. Je vous souhaite à toutes et tous un bel été, en espérant vous retrouver prochainement lors de manifestations organisées sur le village.

Votre maire,

Julien Godefroy





À LA UNE DE VOTRE COMMUNE

Travaux et sécurité

AMENDES DE POLICE

Comme annoncé dans notre précédente édition, des ralentisseurs supplémentaires vont être installés sur la route principale RD43 aux entrées Est et Ouest du village ainsi qu'au centre du village. Compte tenu d'une inflation importante et d'imprévus budgétaires, nous avons dû revoir notre copie en choisissant des coussins berlinois en matière plastique (comme ceux déjà présents) plutôt que des coussins dits lyonnais en béton. Coût pour la commune : 10 500€ TTC. Subvention maximum de l'Etat attendue : 9 000€. La rénovation des anciens coussins berlinois (et la réaffectation vers le chemin de la chalosse et celui de Bernardine) ne se fera qu'en 2024 pour des raisons budgétaires.

POOL ROUTIER

Tous les ans, le conseil municipal choisit de rénover des portions de routes communales du village par le biais du dispositif pool routier.

Cette année, c'est l'entrée du chemin du Pech qui fera l'objet de travaux pour un montant de 2 778€ TTC, somme qui sera subventionnée à près de 70% par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

RADARS PÉDAGOGIQUES

Hors service depuis bientôt un an, le radar pédagogique de l'entrée du village côté Grépiac est enfin réparé ! Merci à un habitant du lotissement les Terrasses pour la mise à disposition de ses compétences qui ont permis à la Mairie de s'extraire d'un méandre administratif qui n'en finissait plus.... La participation citoyenne passe aussi par ce type de démarche qui a permis d'économiser 500€ par le plus petit bout.

Cette intervention nous a aussi donné l'occasion de relever les statistiques enregistrées par les radars. L'analyse est intéressante, d'autant plus que les radars ont la faculté d'enregistrer les vitesses entrantes mais aussi sortantes.

La lecture des tableaux proposés en synthèse ci-dessous doit être l'occasion pour chacun de s'interroger sur sa propre conduite. Les études montrent que dépasser les limitations de vitesse n'offre pas un gain de temps significatif, d'autant plus sur les trajets du quotidien. En revanche, les risques augmentent considérablement : gravité du choc, distance de freinage.

Entrée Est du village (côté Auragne) année 2022.....

VÉHICULES ENTRANTS DANS LE VILLAGE	VÉHICULES SORTANTS DU VILLAGE
49 869 <i>Soit 137 par jour en moyenne</i> <i>Pic maximum observé : 52 par heure</i>	47 952 <i>Soit 131 par jour en moyenne</i> <i>Pic maximum observé : 32 par heure</i>
81,79% respectent la limitation à 50 km/h 15,35% roulent entre 51 et 60 km/h. <i>Soit 7 656 véhicules par an (moyenne à 21 par jour)</i> 2,86% roulent au-delà de 61 km/h. <i>Soit 1 427 véhicules par an (moyenne à 4 par jour, dont 0,3 par jour au-delà de 81 km/h)</i>	72,67% respectent la limitation à 50 km/h. 22,71% roulent entre 51 et 60 km/h. <i>Soit 10 888 véhicules par an (moyenne à 30 par jour)</i> 4,62% roulent au-delà de 61 km/h. <i>Soit 2 214 véhicules par an (moyenne à 6 par jour, dont 0,77 par jour au-delà de 81 km/h)</i>
Vitesse moyenne constatée 42,69 km/h	Vitesse moyenne constatée 44,98 km/h
Vitesse maximum relevée 86 km/h	Vitesse maximum relevée 101 km/h



À LA UNE DE VOTRE COMMUNE

Entrée Ouest du village (côté Grépiac) année 2021
(radar dysfonctionnel une partie de l'année 2022)

VÉHICULES ENTRANTS DANS LE VILLAGE	VÉHICULES SORTANTS DU VILLAGE
85 770 Soit 235 par jour en moyenne Pic maximum observé : 122 par heure	80 323 Soit 220 par jour en moyenne Pic maximum observé : 80 par heure
73,15% respectent la limitation à 50 km/h. 17,93% roulent entre 51 et 60 km/h. Soit 15 380 véhicules par an (moyenne à 42 par jour) 8,92% roulent au-delà de 61 km/h. Soit 7 648 véhicules par an (moyenne à 21 par jour, dont 5 par jour au-delà de 81 km/h)	49,35% respectent la limitation à 50 km/h. 27,75% roulent entre 51 et 60 km/h. Soit 22 292 véhicules par an (moyenne à 61 par jour) 22,90% roulent au-delà de 61 km/h. Soit 2 214 véhicules par an (moyenne à 50 par jour, dont 15 par jour au-delà de 81 km/h)
Vitesse moyenne constatée 42,78 km/h	Vitesse moyenne constatée 49,75 km/h
Vitesse maximum relevée 126 km/h	Vitesse maximum relevée 144 km/h

INONDATIONS ET COULÉES DE BOUE

Les fortes pluies du mois de juin ont occasionné des dégâts sur le chemin de Mazerat reliant Labruyère-Dorsa à Grépiac. En effet, un fossé et une buse ont été saturés de boue en provenance du champ mitoyen. Nous essaierons à nouveau de convaincre l'agriculteur exploitant ce champ de l'intérêt de la plantation de haies pour éviter ce type de dégâts qui occasionne un coût pour la collectivité. Une intervention des employés communaux a permis de dégager le fossé concerné et de nettoyer la route. Nous avons également saisi Réseau 31, à qui nous avons délégué la compétence « eaux pluviales et de ruissellement », pour curer la buse. Coût global estimé pour la commune : 1 500€ TTC.

Par ailleurs, le dysfonctionnement du réseau pluvial du lotissement Bernardine, dont nous vous avons parlé dans une précédente édition, n'est toujours pas réglé. La première intervention de Réseau 31 visant à déboucher des évacuations au fossé n'ont pas suffi à endiguer le problème qui occasionne l'inondation du sous-sol d'un riverain. Réseau 31 doit désormais étudier une proposition du Maire visant à régler définitivement le problème.

Avant les travaux



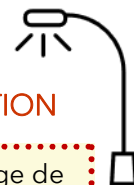
Après les travaux





À LA UNE DE VOTRE COMMUNE

Sobriété énergétique



EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE MINUIT À 6H : PROLONGATION DE L'EXPERIMENTATION

Depuis le mois de février dernier, l'extinction nocturne de l'éclairage public est expérimentée sur le village de minuit à 6h. Beaucoup de communes se sont engagées sur la même voie pour répondre notamment à des enjeux environnementaux et économiques, ce qui entraîne « des embouteillages » dans la fourniture d'horloges astronomiques par le syndicat d'énergie (SDEHG). Ainsi, deux secteurs du village sont toujours éclairés la nuit dans l'attente de cet approvisionnement. En conséquence, l'expérimentation est prolongée pour 6 mois étant donné que le conseil municipal souhaite évaluer le dispositif globalement et sur une période couvrant les 4 saisons. Cette évaluation s'appuiera sur un questionnaire adressé à tous les administrés et sur des données agrégées par la Mairie (par exemple : évolution des consommations d'électricité en € et en kw/h, évolution du nombre de cambriolages aux horaires de l'extinction, etc.)

Quelques rappels pratiques

ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS

Pour prévenir notamment le risque incendie de plus en plus prégnant, et pour éviter des conflits de voisinage, il est rappelé que le débroussaillage (code forestier) et l'entretien d'un terrain (code général des collectivités territoriales) sont imposés aux propriétaires ou leurs ayants droit.

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LA FORMATION PERMANENTE (AIFP)



Association à la laquelle la plupart des communes de la CCBA adhère. La cotisation annuelle des communes correspond à 1.10 € par habitant. Ainsi, les habitants des communes cotisantes peuvent constituer un dossier afin d'obtenir une aide pour une formation (aide soumise à revenus).

L'AIFP soutien tout type de formation : remise à niveau, préparation à des concours, formation artistique (musique, danse, ...), informatique, langues étrangères, bibliothécaire, comptabilité, CAP petite enfance, BAFA, conduite d'engins de travaux, brevet de secourisme, métiers de l'environnement, permis pros...

Contact : aifp31190@gmail.com

Les mardis : 9h00 à 12h00 au 07 57 58 05 48

ANIMAUX NON IDENTIFIÉS SUR LA COMMUNE : QUE FAIRE ?

Régulièrement, le sujet des animaux non-identifiés vu dans le village alimente le réseau WhatsApp d'entraide communal. Quelques bonnes pratiques à retenir :

- En complément du WhatsApp communal qui peut être utile, plusieurs sites proposent de signaler un animal vu ou recueilli pour faciliter la recherche des propriétaires. « *Pet-alert* » ou « *Pattes en cavale* » sont les plus connus.
- Si vous recueillez un animal (vivant ou décédé), il faut se rendre chez un *vétérinaire* qui le prendra en charge. Sachez que l'incinération d'un animal non-identifié n'occasionnera aucun coût pour vous.
- Par ailleurs, sachez que *l'identification* des chiens, chats et carnivores domestiques *est obligatoire* (article L. 212-10 du code rural). Cela comporte, d'une part, le marquage de l'animal par tatouage ou tout autre procédé agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture et, d'autre part, l'inscription sur le ou les fichiers prévus à l'article D. 212-66 des indications permettant d'identifier l'animal.

EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ...

ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE ...

Après presque 20 ans de bons et loyaux services, notre tracteur tondeuse, outil de travail principal de nos employés aux espaces verts, a été remplacé. Plusieurs solutions ont été étudiées par le conseil municipal (location longue durée, achat d'occasion, achat neuf) et 3 entreprises ont été consultées. C'est finalement l'achat d'un tracteur neuf auprès des Etablissements Louis Gay qui a été retenu. Le choix du modèle professionnel YANMAR 26CV a été fait en concertation avec les employés et leurs besoins. C'est un investissement important pour la commune mais nous pouvons compter sur le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour nous aider. Voici le détail de l'opération :

- ▶ Achat : 27 000€ TTC
- ▶ Reprise ancien tracteur : - 6 000€
- ▶ Subvention estimée CD31 (40% HT) : - 9 000€
- ▶ Récupération TVA (2024) : - 4 500€
- ▶ Reste à charge pour la commune : 7 500 € (par autofinancement)

REPLACEMENT DE L'IMPRIMANTE ...

L'imprimante de la Mairie était devenue hors d'usage et il a été nécessaire de la remplacer en ce début d'année pour faciliter le travail de notre Secrétaire de Mairie.

Plutôt que d'acheter un nouveau matériel, le conseil municipal a décidé d'opter pour une location longue durée.

CONGÉS DE VOTRE SECRÉTAIRE DE MAIRIE ...

Christel Fontes sera en congés d'été :

du 7 août au 27 août inclus.

Pour toute urgence pendant cette période, vous pouvez contacter des élus aux numéros affichés à l'entrée de la mairie.

ÉVOLUTION DES TARIFS CANTINE ET GARDERIE À L'ÉCOLE DE GRÉPIAC

Le conseil municipal de Labruyère-Dorsa a pris acte de l'évolution des tarifs périscolaires de l'école de Grépiac (cantine + garderie) à la rentrée prochaine. Cette évolution décidée par le conseil municipal de Grépiac permettra de faire face à l'inflation, aux augmentations de charges de personnel et des autres coûts de fonctionnement. Pour rappel, une convention de fonctionnement entre nos deux communes permet aux Labruyérois de bénéficier d'un tarif privilégié pour la cantine et la garderie vis-à-vis des autres familles ne résidant pas à Grépiac.

	Nouveaux tarifs enfants extérieurs sept. 2023 (coût de revient du service)	Aide communale Labruyère-Dorsa	Nouveaux tarifs Labruyérois sept. 2023
Cantine	8,54 €	3,38 €	5,16 €
Garderie ½ journée	2,46 €	0,72 €	1,74 €
Garderie journée complète	4,91 €	1,44 €	3,47 €

DES NEWS DU CMJ

De nouvelles élections du CMJ seront organisées début 2024. Les jeunes du village, âgés de 11 à 14 ans (nés entre 2010 et 2013) pourront se porter candidats pour participer à la vie du village et faire leurs premiers pas dans la citoyenneté.

Dès la rentrée, les jeunes concernés vont recevoir une information, dans leur boîte aux lettres. Les jeunes nés entre 2010 et 2015 recevront une carte d'électeur afin de participer au scrutin.

FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX DIPLÔMÉS

Le Maire et le conseil municipal félicitent les heureux lauréats du brevet des collèges, du baccalauréat et des diplômes postbac. Nous leur souhaitons un bel été de repos et beaucoup de réussite pour la suite de leurs parcours scolaires ou professionnels.



... NATURE ET ENVIRONNEMENT

TRI DES BIODÉCHETS OBLIGATOIRE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

Le tri des biodéchets sera rendu obligatoire au 1^{er} janvier 2024, conformément à la loi anti-gaspillage.

Ce nouveau geste de tri se traduit notamment par l'usage d'un composteur. Les résidents du Bassin Auterivain bénéficient d'une solution à tarif préférentiel, grâce aux équipements et à la participation financière de la communauté de communes du Bassin Auterivain (CCBA).

Pour éviter de vous rendre en déchèterie, pensez à traiter vos tontes de pelouse depuis chez vous :

- Pratiquez **le mulching** : une tonte régulière permet à l'herbe coupée, laissée sur place, de jouer le rôle d'apport nutritif.
- Utilisez la tonte pour **le paillage et/ou le compostage**.

Je souhaite composter chez moi, avec les équipements de la CCBA.

- Composteur 300 litres à 12 €
- Composteur 445 litres à 18 €
- Composteur 800 litres à 30 €
- Lombricomposteur à 25 €



➡ Je prends rendez-vous au 05 61 50 99 00

DES NOUVELLES DE LA RUCHE COMMUNALE

Il y a un peu plus d'un an, nous installions une ruche communale sur le terrain en dessous de la salle des fêtes. L'essaim a passé l'hiver avec succès et s'est bien développé au printemps, grâce notamment aux bons soins de Thomas Bertrand. Si bien que les abeilles ont réussi à produire une belle quantité de miel ! C'est ainsi 16,5 kg qui ont été récoltés au mois de mai. Le miel a été réparti en 125 petits pots (et notamment ceux que vous avez déposés devant la bibliothèque, merci beaucoup !) qui vous seront distribués au cours de l'été. L'idée est que chaque famille puisse y goûter !

Pour que cette ruche continue à vivre, merci de réserver le meilleur accueil aux pollinisateurs dans vos jardins : aux abeilles domestiques mais aussi aux milliers d'autres espèces qui jouent ce même rôle (abeilles sauvages, fourmis, moucheron, hannetons, papillons...) en privilégiant des espèces végétales locales, florifères, et par de petits gestes simples comme la tonte alternative des différents espaces de votre terrain qui permet d'y maintenir des fleurs en permanence.



Les collaborateurs des abeilles !



Extraction du miel des cadres de la ruche



PROCHAINEMENT ET DERNIÈREMENT AU VILLAGE

FÊTE DU VILLAGE

C'est un moment que beaucoup attendent avec impatience. L'équipe du Foyer Rural, présidée par David BERTRAND, met tout en œuvre pour que l'édition 2023 soit une réussite. Vous avez sûrement dû vous en rendre compte lors des traditionnelles aubades réalisées en juin. Nous espérons donc vous retrouver nombreux et festifs à cette occasion !



Au programme



Vendredi 18 août * dès 18h30 ouverture des festivités. A 20h30 on passera à table autour d'un méchoui préparé par la Maison Bernat. La soirée se poursuivra avec notre DJ Labruyérois D'Jérem à partir de 22h.

Samedi 19 août * concours de pétanque dès 13h puis « entrecôte frites » (servie à partir de 20h) du Foyer Rural fournie par la Maison Descuns, boucherie aux Carmes. Soirée animée par nos amis du groupe « On s'la joue » à partir de 22h.

Dimanche 20 août * la messe aura lieu à 11h suivie du dépôt de gerbe au Monument aux Morts et d'un apéritif musical servi sous la halle et offert par le Foyer Rural. A 18h profitez d'une initiation à la Zumba pour petits et grands avant de déguster les tapas préparés par Laura et Jérôme du restaurant O bon vivre de Venerque. La soirée sera animée à partir de 22h par le DJ Maxi music.

Réservations pour les repas dans la limite des places disponibles et jusqu'au 10 août par sms auprès de David : 06 88 57 83 11 ou de Stéphanie : 06 87 89 49 65.

DU CÔTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

L'atelier « *Fais ton papier* » animé par une professionnelle, Chloé Michelin de papier Desman, initialement prévu au mois de mai est reporté **au samedi 7 octobre, 14h30**.

De nouvelles inscriptions sont ouvertes, vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant de plus de 6 ans en envoyant un mail à :

bibliotheque.labruyeredorsa@gmail.com

Les enfants déjà inscrits pour l'atelier en mai, seront prioritaires.



UN NOUVEAU JEU POUR ENFANTS PRÈS DU TERRAIN DE PÉTANQUE

Les imprévus sont rarement de bonnes nouvelles pour une collectivité mais une fois n'est pas coutume et cela mérite d'être souligné dans ce bulletin !

En juillet dernier, Monsieur le Maire était contacté par un administré, Bertrand COURNEIL, qui travaille pour la commune voisine de Pins-Justaret. Ce dernier lui proposait le don d'un jeu pour enfants déclassé mais encore en très bon état ! La réflexion fut de courte durée ! Nos employés communaux sont donc allés chercher le jeu et viennent de l'installer près du terrain de pétanque, derrière la salle des fêtes.

Un grand merci à Bertrand d'avoir pensé à nous et à la commune de Pins-Justaret pour ce don.



CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

ZONE A

Besançon, Bordeaux,
Clermont-Ferrand, Dijon,
Grenoble, Limoges, Lyon,
Poitiers

ZONE B

Aix-Marseille, Amiens, Lille,
Nancy-Metz, Nantes, Nice,
Normandie, Orléans-Tours,
Reims, Rennes, Strasbourg

ZONE C

Créteil, Montpellier, Paris,
Toulouse, Versailles

SEPT. 2023

V 1
S 2
D 3
L 4 RENTRÉE
M 5
M 6
J 7
V 8
S 9
D 10
L 11
M 12
M 13
J 14
V 15
S 16
D 17
L 18
M 19
M 20
J 21
V 22
S 23
D 24
L 25
M 26
M 27
J 28
V 29
S 30

OCT. 2023

D 1
L 2
M 3
M 4
J 5
V 6
S 7
D 8
L 9
M 10
M 11
J 12
V 13
S 14
D 15
L 16
M 17
M 18
J 19
V 20
S 21
D 22
L 23
M 24
M 25
J 26
V 27
S 28
D 29
L 30
M 31

NOV. 2023

M 1
J 2
V 3
S 4
D 5
L 6
M 7
M 8
J 9
V 10
S 11
D 12
L 13
M 14
M 15
J 16
V 17
S 18
D 19
L 20
M 21
M 22
J 23
V 24
S 25
D 26
L 27
M 28
M 29
J 30

DÉC. 2023

V 1
S 2
D 3
L 4
M 5
M 6
J 7
V 8
S 9
D 10
L 11
M 12
M 13
J 14
V 15
S 16
D 17
L 18
M 19
M 20
J 21
V 22
S 23
D 24
L 25
M 26
M 27
J 28
V 29
S 30
D 31

JANV. 2024

L 1
M 2
M 3
J 4
V 5
S 6
D 7
L 8
M 9
M 10
J 11
V 12
S 13
D 14
L 15
M 16
M 17
J 18
V 19
S 20
D 21
L 22
M 23
M 24
J 25
V 26
S 27
D 28
L 29
M 30
M 31

FÉV. 2024

J 1
V 2
S 3
D 4
L 5
M 6
M 7
J 8
V 9
S 10
D 11
L 12
M 13
M 14
J 15
V 16
S 17
D 18
L 19
M 20
M 21
J 22
V 23
S 24
D 25
L 26
M 27
M 28
J 29

MARS 2024

V 1
S 2
D 3
L 4
M 5
M 6
J 7
V 8
S 9
D 10
L 11
M 12
M 13
J 14
V 15
S 16
D 17
L 18
M 19
M 20
J 21
V 22
S 23
D 24
L 25
M 26
M 27
J 28
V 29
S 30
D 31

AVRIL 2024

L 1
M 2
M 3
J 4
V 5
S 6
D 7
L 8
M 9
M 10
J 11
V 12
S 13
D 14
L 15
M 16
M 17
J 18
V 19
S 20
D 21
L 22
M 23
M 24
J 25
V 26
S 27
D 28
L 29
M 30

MAI 2024

M 1
J 2
V 3
S 4
D 5
L 6
M 7
M 8
J 9
V 10
S 11
D 12
L 13
M 14
M 15
J 16
V 17
S 18
D 19
L 20
M 21
M 22
J 23
V 24
S 25
D 26
L 27
M 28
M 29
J 30
V 31

JUIN 2024

S 1
D 2
L 3
M 4
M 5
J 6
V 7
S 8
D 9
L 10
M 11
M 12
J 13
V 14
S 15
D 16
L 17
M 18
M 19
J 20
V 21
S 22
D 23
L 24
M 25
M 26
J 27
V 28
S 29
D 30

JUIL. 2024

L 1
M 2
M 3
J 4
V 5
S 6
D 7
L 8
M 9
M 10
J 11
V 12
S 13
D 14
L 15
M 16
M 17
J 18
V 19
S 20
D 21
L 22
M 23
M 24
J 25
V 26
S 27
D 28
L 29
M 30
M 31

AOÛT 2024

J 1
V 2
S 3
D 4
L 5
M 6
M 7
J 8
V 9
S 10
D 11
L 12
M 13
M 14
J 15
V 16
S 17
D 18
L 19
M 20
M 21
J 22
V 23
S 24
D 25
L 26
M 27
M 28
J 29
V 30
S 31

© Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse - Décembre 2022

→ Les élèves qui ont cours le samedi
sont en congé le samedi après les cours.

→ Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024
et le samedi 11 mai 2024.

Pour en savoir plus :
education.gouv.fr/calendrier-scolaire

